

### ▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/2ddf778e-dac6-4c22-957f-05782f961542>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

### ▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Salcedo Castro \(Salcedo-Castro\), Myriam](#)

Date de soutenance : 21-06-2012

Directeur(s) de thèse : [Gaudemet Yves](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [Ecole doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique \(Paris\)](#)

### ▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

**Mots-clés libres** : Arbitrage, Arbitre, Convention d'arbitrage, Clause exorbitante, Clause Calvo, Contrat administratif, Exequatur, Prerogatives de puissance publique, Recours en annulation, Responsabilité de l'Etat, Colombie

**Mots-clés** :

- Contrats administratifs - Colombie - 1990-2020
- Arbitrage (droit) - Colombie - 1990-2020
- État -- Responsabilité - Colombie


**Résumé** : Si le droit administratif colombien se fonde sur les mêmes principes que le droit administratif français, l'interdiction de l'arbitrage aux personnes morales de droit public n'a pas été reprise en Colombie. La jurisprudence a admis l'application de l'arbitrage aux contrats publics même en l'absence d'autorisation législative. Le principe de légalité, la continuité du service public et le respect de l'intérêt public fondent le droit des contrats publics. Cependant, celui-ci se développe sous l'égide du droit commun des obligations et des contrats et il partage les aspects essentiels du droit de l'arbitrage : l'autonomie de la volonté et la liberté contractuelle. Si le droit colombien n'impose aucune limite à l'arbitrage des contrats publics depuis 1993 alors que les lois antérieures en fixaient, cette évolution législative peut-elle être interprétée comme l'octroi de compétences équivalentes aux arbitres et au juge administratif ? Le régime du droit commun de l'arbitrage s'adapte-t-il aux besoins du contentieux des contrats publics ? Quelle est la portée de ce changement pour l'arbitrage international des contrats publics ? Au-delà des contradictions apparentes, les principes des contrats publics n'entrent pas en confrontation avec les notions essentielles à l'arbitrage. La compétence des arbitres se limite aux contentieux subjectifs des contrats publics. La jurisprudence forgée en la matière depuis 1964 s'est consolidée au fil du temps, nous permettant d'évaluer l'efficacité et l'effectivité de l'arbitrage des contrats publics.

### ▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

### ▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star  
Identifiant : 2012PA020028  
Type de ressource : Thèse